

**RAPPORT N° 03/7-50
au Conseil Municipal**

OBJET

GARDIENNAGE DES BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Par Délibération N° 02/4-53, en séance du 22 juin 2002, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres pour le gardiennage des biens immobiliers communaux.

Dans sa séance du 18/12/ 2002, la Commission d'Appel d'offres a attribué aux sociétés :

- SPS le LOT 4 : Parc Zoologique
- REUNION SECURITE les LOT 1(Petit Marché) et 9 (Espace Jeumont)

Parmi les trois lots seul le lot 9 (Espace Jeumont) a été reconduit pour l'année 2004.

En effet, étant donné que les caractéristiques des Lots 1 et 4 devront être modifiées il a lieu de lancer une nouvelle procédure, objet du présent rapport.

Ce nouvel appel d'offres sera décomposé en deux Lots définis comme suit :

**Lot N° 1 Petit Marché
Lot N° 2 Parc Zoologique**

Par ailleurs, compte tenu des délais de publicité (52 jours et des dates des prochains conseils municipaux, un AAPC a déjà fait l'objet d'une publication aux journaux locaux, national et européen et ce afin de pouvoir notifier le marché au (x) futur(s) candidat(s) retenu(s) par la CAO dans les plus brefs délais.

Je vous demande, en conséquence :

1°) de prendre acte du lancement de la procédure ;

1°) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- Procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- Durée : de la date de notification au 31 décembre 2004, avec possibilité de reconduction expresse sur 2 années civiles (2004 à 2006) ;

RAPPORT N° 03/7-50

- Enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle par an de **330 413 Euros** - les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2004.

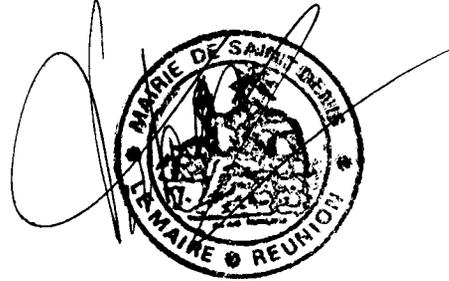
2°) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

3°) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4°) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/7-50
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 18 décembre 2003

OBJET

GARDIENNAGE DES BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX
APPEL D' OFFRES COMPOSE DE DEUX LOTS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL
D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget principal **2004**.

Sur le RAPPORT N° 03/7-50 présenté par le Maire, au nom des Commissions Prévention, Sécurité et Politique de la Ville / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour le gardiennage des biens immobiliers communaux.

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 03/7-50

ARTICLE 4

Autorise le Maire à engager la nouvelle consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidats(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, **26 DEC. 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

